

Compte-rendu de la Réunion publique du Conseil de Quartier du Golf – Route des Lacs

Lundi 13 Décembre 2021
18h30, Maison des Associations

La réunion a débuté peu après 18h30.

- ➔ **Xavier Paris, Premier adjoint au Maire**, a commencé par lister les 7 conseils de quartiers, rappeler qu'ils travaillent désormais depuis un an avec pour chacun d'entre eux la liberté de s'organiser et de se réunir comme ils le souhaitent. Par rapport au mandat précédent, deux nouveautés : le budget participatif de 5 000 euros/an pour chaque quartier pour la réalisation d'actions ou de projets spécifiques, soit une somme de 30 000 euros pour la totalité du mandat. Le quartier de Chante-Cigale est pour le moment le seul à l'avoir expérimenté avec la mise en place des figurines réfléchissantes pour sécuriser le rond-point de Chante-Cigale. Et la création de maisons de quartiers qui seront des lieux de rencontre et de convivialité qui se mettront petit à petit en place en fonction des opportunités de local. Pour certains quartiers, la Ville a quelques idées, pour d'autres, c'est plus compliqué.

Xavier Paris passe ensuite la parole à Jean-Claude JACOB, animateur du Conseil de quartier Le Golf – Route des Lacs.

J-C. Jacob informe le public qu'il a été élu par ses pairs (le conseil de quartier est constitué de 10 membres dont 5 tirés au sort et 5 désignés par Mme le Maire en raison de leur engagement associatif). Avant de présenter le bilan du Conseil, il souhaite mettre en exergue la spécificité du quartier qui est vaste mais beaucoup moins peuplé que celui de la Hume ! Très concentré sur le Golf (9 membres sur les 10 pour un seul membre résidant Route des Lacs) avec très peu d'habitants (à peu près 300). Cette particularité se retrouve aussi dans les attentes des habitants qui recherchent de la tranquillité et du bien-vivre. Petit quartier... mais grandes exigences....

J-C. Jacob observe un problème d'identification du quartier qui n'aurait pas d'existence propre n'étant pas mentionné comme tel sur le site de la Ville ou le plan du guide.

J-C. Jacob précise que le conseil s'est réuni à 6 reprises et qu'il a débattu pour faire des demandes de nature à améliorer la vie du quartier.

Les réalisations sur le quartier.

J-C. Jacob remercie la Ville et les services municipaux pour leur réactivité à chaque fois qu'ils ont été sollicités.

- * L'échangeur de La HUME qui a désenclavé notre quartier et qui le rattache à la Ville... mais pas sur plan !
- * Le début de la toute nouvelle piste cyclable : de Villemarie à l'entrée du Golf, de la descente de l'échangeur à la rue Ambroise Paré.
- * Le déplacement de l'arrêt bus et de la boîte aux lettres à l'entrée de la route du Golf.
- * La réfection de voirie à l'entrée du golf/Sainte-Clotilde et tranche 1 de SotoGrande. (tranches à venir pour SotoGrande).

Par ailleurs, le conseil de quartier travaille également en étroite collaboration avec l'association Golf Gujan Environnement (A2GE), l'association de défense des résidents du Golf de Gujan-Mestras, dont le but est de préserver l'environnement et la qualité de vie des propriétaires et des résidents du Golf, de Gujan-Mestras et du Bassin Sud.

A ce titre, on peut noter des avancées notables :

- * L'aménagement de l'entrée du Golf : peinture des murets, nouvelle taille des arbustes pour dégager la visibilité à droite au carrefour, aménagement du sol de l'abribus et autour du container à verre.
- * L'aménagement de l'entrée à Saint-Andrew avec la mise en place de perte de priorité.
- * La limitation à l'intérieur du golf pour la totalité à trente à l'heure.
- * Travaux d'urgence des services municipaux sur le golf lors des dernières inondations.
- * Étude en liaison avec Blue green des réseaux hydrauliques du golf et des problèmes rencontrés. Dans ce prolongement, avec l'aide des services techniques de la Ville avec lesquels un travail de mise à jour du plan hydraulique du Golf a été dressé, ces derniers sont intervenus sur la buse entre Saint-Andrews et Santa-Monica qui s'est révélée en état de sinistre ne pouvant poser que des problèmes. J-C. Jacob renouvelle ses remerciements pour l'implication de la mairie sur cette problématique des crastes.
- * Avis sur la continuation des clôtures à sanglier en liaison directe avec Blue green. Du grillage a été posé, ce qui empêchera aussi de possibles entrants de faire des rodéos.
- * La participation à la charte de qualité avec l'aérodrome de Villemarie. Les différends existent mais ce qui est important de retenir, c'est que le dialogue a été établi.

Les réalisations qui restent à venir

- * Pour le problème de la vitesse sur la route du Golf et le chemin du loup : plateforme surélevée sur les entrées Golf/Sainte-Clotilde et sur celle de Saint-Andrews. On montera et descendra suivant le sens en rentrant et en sortant mais aussi en traversant pour aller au bout du chemin du Loup.
- * La mise en place de caméras de sécurité municipale aux deux entrées du golf.
- * En cas de nécessité : une demande de comptage des flux automobiles sur les axes : chemin du Loup, entrées sur le golf, mais aussi route de Sanguinet.
- * Les points demandés qui n'ont pas donné lieux à réalisation :
Route du Golf : modification des « S », et modification du tournant à 90 %. N'a pu se faire pour des raisons techniques mais aussi parce que le terrain jouxtant le virage appartient au

domaine privé.

Problématiques restant non traitées à ce jour

*** La pollution sonore : quatre sources identifiées.**

- L'A.660 dont le volume a été très augmenté.
- La route de Sanguinet.
- Les survols hors couloirs et hauteurs de certains aéronefs.
- La boîte de nuit en plein air du « Club »

*** Les conséquences des constructions anarchiques et dépourvues de toute autorisations administratives et légales :**

Le « club », mais pas que lui...

*** Le devenir du chemin du Loup et de cette zone, et des « louveteaux".**

*** Le respect des vitesses** et de la sécurité automobile tant route de Sanguinet, route du golf et surtout chemin du Loup, mais aussi à l'intérieur du Golf

*** La propreté et la salubrité** notamment chemin du Loup.

*** Les déboisements** et l'appauvrissement du nombre d'arbres....

Xavier Paris reprend la parole après cet état des lieux approfondi de l'animateur de quartier.

* S'agissant des caméras de surveillance, le 1^{er} adjoint précise qu'un dossier est en cours d'instruction au ministère de l'Intérieur pour une demande d'installation de 40 caméras supplémentaires sur le territoire de Gujan-Mestras. Les secteurs d'implantation ont été identifiés et le Golf devrait voir l'arrivée de 2 caméras, à l'entrée du Golf et à l'entrée de Saint-Andrews. Une somme de 300 000 euros a été inscrite au budget pour 2022 pour les travaux préalables de génie civil et de VRD (Voirie et Réseaux Divers). Elles devraient être installées au plus tard en 2023.

* De manière à réduire la vitesse dans le golf, les plateaux surélevés promis devraient voir le jour en 2022. Un stop pourrait être installé à l'intersection entre Saint-Andrews et le Chemin du Loup.

* Au sujet du pont du Chemin du Loup, il était en surveillance continue par la mairie qui a décidé de le fermer du fait de son affaissement. Des travaux d'urgence seront réalisés en 2022. Une écluse sera mise en place pour ne permettre que le passage de véhicules légers. La municipalité s'est rapprochée du SDIS qui a donné son accord. Il restera ensuite à déterminer le sens de la priorité pour la circulation. Une voie dédiée pour les piétons et les cyclistes sera également prévue.

X. Paris précise que chaque année sur le Golf, la mairie prévoit 150 000 euros d'investissement (voirie). En 2022, ils seront mis prioritairement sur Sotogrande et le pont du Chemin du loup.

* Concernant le Club, la Ville avait pris un arrêté de fermeture du restaurant, à la suite d'un avis défavorable de la commission de sécurité. Elle a émis ensuite un avis favorable après

que l'établissement ait réalisé les travaux exigés. Toutefois, il subsiste encore des soucis, notamment à propos de travaux de clôture sans autorisation. La municipalité reste en tout état de cause très vigilante. La gendarmerie et la Préfecture ont été en outre sensibilisées au problème des licences (pas de licence 4).

* Au sujet de l'autoroute, rappelons qu'il est de la compétence de l'État même si c'est la COBAS qui a entièrement financé les travaux. L'État s'était engagé dans la réalisation d'une étude acoustique partant de la plaine de Chante-Cigale au Khélus. Plusieurs points de mesure ont été déterminés dont deux au niveau du Golf (Saint-Andrews et Club). Le résultat devrait être connu d'ici la fin du mois de décembre.

* Le cas de travaux réalisés sans la moindre autorisation préalable a été aussi évoqué. Une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République toujours en cours d'instruction. Un nouveau procès-verbal a été dernièrement dressé au vu de nouvelles infractions. Une demande d'un nouveau compteur a été faite à la SoBass mais la Ville a refusé. Il faut savoir également que pour des compteurs de chantier, l'aval de la mairie n'est pas nécessaire. Par contre, la municipalité a demandé à Enédis, à titre exceptionnel, qu'au sud de la voie directe toute demande doit être soumise à l'accord de la Ville.

Xavier Paris propose ensuite à la salle de poser ses questions si elle le souhaite.

- Vols de nuit : la Cobas gère l'aérodrome. Que peut-on faire pour les limiter ? Il y a un code d'atterrissage et de décollage mais on constate des changements de plans de vols.

* **X. Paris** : on peut remplir un formulaire sur le site de la Cobas pour se plaindre. **J-C Jacob** ajoute que l'association A2GE va mettre au point un document pour avoir les coordonnées de tous les avions du Club et rappelle que l'on a échappé au pire car les rotations d'hélicoptères ont pu être limitées (grâce à la Cobas). C'est de toute manière un dossier complexe et de longue haleine.

- Zone déboisée passée en zone naturelle (pas d'habitation).

X. Paris : une modification de zonage pour prendre en compte l'habitat ne peut se faire que dans le cadre d'une révision du PLU mais il faut attendre l'adoption du SCOT qui ne devrait intervenir au mieux qu'à partir de 2023. Par contre, l'extension du golf est possible et il y a d'ailleurs eu des projets (parcours à 9 trous, école de golf). En outre, depuis la récente délibération du 15 décembre 2021, toute division de parcelle agricole devra être soumise à l'avis de la Ville, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Le défrichement qui pose question l'a été dans les règles car il a eu l'aval des services de l'État. **J-C. Jacob** précise que cette espace boisé était une forêt de production, et non pas une forêt de conservation., c'est donc un mode d'exploitation normal.

- Projet d'implantation d'un Burger King : il avait été question à un moment d'un tel projet au niveau du rond-point du centre hospitalier. Qu'en est-il ?

X. Paris rappelle en effet qu'un permis de construire avait été déposé et attaqué au Tribunal administratif par l'État au titre de la loi littoral. Il a été annulé. Burger King a toujours montré son intérêt pour s'installer sur notre commune et s'est donc reporté au

